

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2024

DELIBERATION N°CP2024-02/7/29 DOSSIER N°6136	AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU DISPOSITIF " PLAN VÉTOS 23"
---------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

OBJET : AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU DISPOSITIF " PLAN VÉTOS 23"



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU les délibérations de l'Assemblée départementale n° CCD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 » et n° CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 »
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-02/7/29 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides aux stages sollicitées par ces derniers dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 » pour un montant de **2 700 €** :

DEMANDEUR	TYPE D'AIDE Aide au stage	AIDE MAXIMUM SOLLICITÉE
AIDE AU STAGE		
M. A.	Aide au stage Déplacements uniquement	200 € (stage de 2 semaines)
B. C.	Aide au stage Déplacements et Hébergement	400 € (stage de 2 semaines)
L. O.	Aide au stage Déplacements et Hébergement	400 € (stage de 2 semaines)
C. L.	Aide au stage Déplacements et Hébergement	500 € (stage de 3 semaines)
S. C.	Aide au stage Déplacements et Hébergement	600 € (stage de 4 semaines)
D.G. D.G. P.	Aide au stage Déplacements uniquement	200 € (stage de 2 semaines)
P. M.A	Aide au stage Déplacements et Hébergement	400 € (stage de 2 semaines)
Total aides aux stages		2 700 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions attributives relatives aux aides aux stages.

Une annexe confidentielle reprenant la liste des bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 64 (investissement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 21/02/2024

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240209-CP2024029-DE